

Présents : 8

Excusés : 3

Absents : 0

Secrétaire de séance : Julien HENRIOT

Le Président ouvre la séance à 20 h 30

Approbation du compte rendu du : 05/12/2023 Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

Ordre du jour

I – Délibérations diverses

En l'absence de l'agent ONF indisponible au dernier moment, le Maire présente la délibération sur l'assiette et la dévolution des coupes pour 2024 2025. Une coupe de pins vendue sur pied parcelle 6 (environ 200 m³) Les parcelles 9, 10, 11, 12 seront vendues en futaie affouagère et feront l'objet de l'affouage 2024-2025. La parcelle 27 sera mise en adjudication sur la vente en octobre 2024. L'affouage 2025 sur parcelle 27.

Assiette des coupes de bois 2024

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

L'affouage 2024 : le Maire recense à ce jour 12 portions d'affouage sur différents sites de notre forêt. Chacune de ces portions ne dépassera pas cette année 15 stères. Les travaux d'affouage se dérouleront sur la sommière au saussois, ainsi que sur la parcelle D en limite de Baume sur le chemin de la fente de babre. Comme à l'accoutumée, les portions seront tirées au sort.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

Les travaux sylvicoles seront présentés au Maire par l'agent ONF prochainement.

Transfert de la compétence eau à la CCDB

Le Maire développe : bien que n'étant pas impacté (pour le moment) par cette compétence Eau, nous devons délibérer néanmoins car ce sont les délégués mandatés par la CCDB qui siégeront à l'avenir en lieu et place des délégués communaux. Certains conseillers s'expriment en demandant pourquoi délibérer sur un transfert qui ne concerne pas la commune.

Pour = 0 Contre = 8 Abstention = 0

II –Projet locatif Mairie

Lors de la réunion du 5 décembre, l'assemblée, par un vote à bulletin secret a validé le scénario d'un seul logement en lieu et place de l'école. Les conseillers désirent néanmoins avoir un chiffrage des 2 scénarios proposés par le cabinet « Élypse ».

Le montant global de la variante retenue T4 s'élève à 235 000.00 € TTC

Le montant global de la variante non retenue T2 s'élève à 278 000.00 € TTC

A la suite de ces informations, plusieurs conseillers demandent au Maire de reconsidérer le vote à bulletin secret, réalisé le 5 décembre 2023. Invoquant le fait que lors de ce vote, l'assemblée ne disposait d'aucun chiffrage. Un débat soutenu avec des points de divergence importants conduit le Maire à revoir le bureau d'architecte et à reconvoquer le conseil municipal à une date ultérieure.

III – Projets investissement 2024

En préalable, Le Maire précise qu'il n'est pas prévu d'arrêter les choix et priorités qui seront pris lors de l'élaboration du budget 2024.

Travaux de voirie : l'entreprise KOLLY a été sollicité pour les travaux suivants :

- Pose d'un enduit bicouche sur le chemin du chatelot 300ml – Coût prévisionnel = 10 666.00 € TTC
- Réfection de la voirie sur la rue des papillons 80 ml environ – Coût prévisionnel = 26 172.00 € TTC
- Pose enduit monocouche sur chemin du Puy de la Velle – Coût prévisionnel = 4 615.00 € TTC
- Dérasement d'accotement avec évacuation sur chemin du Puy de la Velle – Coût = 1 730.00 € TTC
- Pose enduit monocouche sur chemin de Bussière – Coût prévisionnel = 5 138.00 € TTC
- Réfection du chemin du Breuil avec finition enrobé – Coût prévisionnel = 30 077.00 € TTC

Travaux cimetièrè L'entreprise de Pompes Funèbres CUCHE a été sollicité pour chiffrer

- Pose d'un ensemble caveau + ossuaire – Coût prévisionnel = 3 048.00 € TTC
- Transferts contenus de concessions repris par la commune = 2 448.00 € TTC

Travaux entretien et aménagement

- Remplacement de la glissière bois située au centre du village – Coût prévisionnel = 1 267.25 € TTC
- Matériel de signalisation à prévoir éventuellement rue des Papillons – Coût = 611.51 € TTC

Il convient de préciser que les priorités seront validées au regard des possibilités financières de la commune.

IV – Questions diverses

Photocopieur : Le Maire souhaite revenir sur le contrat du photocopieur qui prendra fin en avril 2025. Les 4 trimestres restants à courir, à savoir 536.40 € par trimestre, soit une dépense globale de 2 275.00 €.

La société « NOVATEC » nous fait la proposition suivante

Reprise du copieur actuel avec solde du contrat à hauteur de 2 275.00 €

Nouveau contrat de location avec un appareil similaire pour un coût mensuel de 151.65 € HT, soit 181.98 € TTC,

Le coût mensuel actuel est 310.83 HT, soit 373.00 € TTC, d'où une économie mensuelle de 159.18 € HT, soit 191.00 € TTC par mois...

Le Maire met aux voix cette proposition : Pour = **8** Contre = **0** Abstention = **0**

Repas des Seniors En l'absence de Nelly, le Maire rend compte des dépenses relatives à la Journée des Seniors – Repas = 1 229.99 € - Colis = 217.62 €, soit un total de 1 447.61 €

Archives Départementales : le mercredi 10 janvier le Maire a reçu 3 personnes des archives départementales. Ces personnes se sont déplacées aux fins d'inspecter les archives communales de Villers St Martin.

A la suite de leur passage (3 personnes) en Mairie et au domicile du Maire, celui-ci a reçu le rapport d'inspection qui invite notamment à installer le bureau du Maire en Mairie et non à son domicile.

A compter du 15 février, le Maire administrera la commune en Mairie.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 22h30

.

La Secrétaire

Le Maire